

Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA

Mars 2025

RÉSUMÉ EXÉCUTIF





Cours d'eau

Le manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA » résulte du processus initié par la Commission de l'UEMOA de juillet 2023 à juin 2025, en collaboration avec le GWP-AO et le Pôle Eau Dakar (PED), l'Ambassade des Pays Bas au Burkina Faso, le Centre PNUE-DHI et le Secrétariat de la Convention sur l'Eau. Le processus vise à impulser la mise en œuvre à grande échelle de la GIRE aux niveaux local, national, transfrontalier et régional dans l'Espace UEMOA.

Le processus a mis l'accent notamment sur l'inventaire, la documentation, et le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a également inclus un appel à soumission de bonnes pratiques de GIRE en octobre 2023, l'organisation d'un Forum régional en novembre 2023 sur la capitalisation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques, un partage d'expériences lors du 10^{ème} Forum Mondial de l'Eau en mai 2024 à Bali en Indonésie et lors de la 10^{ème} Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie ; ainsi que la préparation du présent manuel.

L'Espace UEMOA fait face à des défis importants de disponibilité, d'accès, et de gestion des ressources en eau, et les évolutions socio-démographiques ainsi que la variabilité et le changement climatiques accroissent les vulnérabilités de la région. Convaincus de l'importance d'assurer une bonne gestion des ressources en eau pour le développement durable et équitable de la région, les Etats, institutions, et acteurs se sont engagés à partir de la fin des années 1990 dans la mise en œuvre de la GIRE. Des avancées remarquables ont été réalisées, avec par exemple l'adoption de lois, politiques, et plans d'action promouvant la GIRE, la mise en place de cadres institutionnels et de participation, le développement et le renforcement des organismes de bassin, et le déploiement d'initiatives par différents acteurs des échelles locales à transfrontalières. Pour autant, des défis importants restent à relever pour assurer une mise en œuvre effective de la GIRE dans l'Espace UEMOA. L'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE varie considérablement d'un pays à l'autre dans l'Espace. Le taux moyen de mise en œuvre de la GIRE pour la région est de 52 en 2023, contre 57 au niveau mondial. Des progrès restent à faire par exemple sur l'opérationnalisation des instruments de gestion et de planification ainsi que la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables de la GIRE. Source : Indicateur 6.5.1 des ODD Mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), données pour 2023.

Dans ce contexte, il est important d'apprendre des bonnes pratiques de GIRE dans l'Espace UEMOA ; afin d'inspirer les acteurs et de tirer des enseignements des expériences passées, pour accélérer les progrès vers l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau. Le présent manuel s'inscrit dans cet objectif. Il présente un état des lieux des enjeux liés aux ressources en eau et de l'avancement de la mise en œuvre de la GIRE (Chapitre 1) ; et inclut un recueil des bonnes pratiques capitalisées y compris 25 aux niveaux local et national (Chapitre 2) ainsi que 8 à l'échelle transfrontalière (Chapitre 3). Chaque étude de cas met en avant les enjeux et les activités menées, les résultats obtenus, et les enseignements qui peuvent être tirés de chaque expérience.

Les pratiques de GIRE documentées à différents niveaux dans l'Espace UEMOA nous enseignent entre autres : (i) l'importance capitale d'une volonté politique affirmée, de l'implication des acteurs et de la mise en place des instruments de gestion et des mécanismes de financement endogènes en plus de l'accompagnement de partenaires au développement ; et (ii) l'intérêt de déployer, au sein des processus de gouvernance, des initiatives pilotes permettant d'apprendre de l'expérience et de mobiliser les acteurs par la démonstration d'acquis tangibles.



Résumés de bonnes pratiques de GIRE par pays

Bonnes pratiques de GIRE au Bénin

2.1.

Plan Delta de mise en œuvre efficiente de la GIRE pour la résilience aux changements climatiques dans le delta de l'Ouémé.

Le Delta de l'Ouémé est constitué d'un système fluvial alimentant des zones humides et un système de lagunes côtières très urbanisées. L'ensemble constitue un écosystème riche, qui en a fait un site Ramsar. Ces systèmes sont fragilisés par la pression démographique qui rime avec une surexploitation des ressources naturelles et une pollution grandissante d'une part ; et d'autre part par la variabilité et le changement climatiques qui se manifestent par des épisodes d'inondations et de sécheresses de plus en plus fréquents. Le Plan Delta de mise en œuvre efficiente de la GIRE pour la résilience aux changements climatiques, est une initiative portée par la Direction Générale de l'Eau (DGEau) du Bénin, visant à créer autour de cet écosystème une vision partagée des différents acteurs publics, privés et de la société civile avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de gestion en vue d'une GIRE effective.

2.2.

Gestion concertée des ressources en eau et écosystèmes connexes dans les bassins de la Volta et du Niger au Bénin.

Les eaux des bassins hydrographiques de la Volta et du Niger sont confrontées à d'importantes pressions et dégradations d'origines diverses qui ne cessent de s'amplifier. Afin d'inverser la tendance à la dégradation des ressources en eau et des écosystèmes associés des bassins hydrographiques de la Volta et du Niger, des organes de gestion de l'eau ont été mis en place dès 2011 dans les dits bassins. Le processus de mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) a été marquée par les étapes du déclenchement, de la caractérisation de l'espace de compétence, de la mobilisation des parties prenantes et de la mise en place du CLE. Dans le bassin de la Volta, trois (03) comités de sous bassin et trois (03) comités locaux de l'eau ont été mis en place de 2019 à 2023 et, dans le bassin du Niger, trois (03) comités de sous bassin et trois (03) comités locaux de l'eau ont été installés dans la même période. Tout ceci a permis une structuration optimale des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau et leur renforcement de capacité pour une gestion concertée de l'eau et des ressources connexes.

2.3.

Opérationnalisation du principe préleveur-payeur pour le financement durable de la GIRE au Bénin.

La loi 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin consacre entre autres le principe préleveur-payeur. L'application de ce principe est restée toutefois limitée pendant plus d'une décennie. En octobre 2022, un Arrêté Interministériel portant fixation des taux de redevance proportionnelle liée à l'exploitation des ressources en eau a été pris pour l'opérationnaliser. Par la suite, la DGEau a entrepris une campagne de sensibilisation et de vulgarisation des textes auprès des différents acteurs impliqués, dont notamment les promoteurs et exploitants d'eau, élus locaux et usagers de l'eau. Les résultats provisoires issus de la campagne paraissent encourageants ; elle a permis, en onze (11) mois, le recouvrement de plus d'une centaine de millions de francs CFA.

2.4.

Inversion de la dégradation d'une tête de bassin versant de la rivière Mékrou à Yakabissi dans la commune de Kouandé, sous bassin de la Mékrou/Bassin Niger.

La rivière de la Mékrou est un affluent du fleuve Niger partagé par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Une étude diagnostique réalisée par le PNE-Bénin en 2012 a révélé une forte dégradation de la tête du bassin versant (TBV) « Makrou Wirou » à Yakabissi dans la commune de Kouandé au Bénin. Le PNE-Bénin appuyé par des partenaires a mis en œuvre de 2013 à 2020 une initiative pilote de GIRE locale, à travers la responsabilisation des acteurs à la base et la communication, pour la restauration des écosystèmes dégradés au niveau de ladite TBV. Les résultats de l'initiative sont jugés satisfaisants, avec notamment : (i) une prise de conscience manifestée au niveau des autorités communales et des usagers sur la nécessité de protéger la TBV et la ressource eau ; (ii) la restauration par le reboisement des espaces dégradés de la TBV ; (iii) la réglementation de la chasse au niveau de la TBV ; et (iv) une contribution à l'autonomisation des femmes et jeunes par leur formation aux techniques de fabrication et de promotion de l'utilisation des foyers améliorés.



Erosion des berges



Bonnes pratiques de GIRE au Burkina Faso

2.5.

Innovations institutionnelle et technique dans la mise en œuvre locale de la GIRE dans le bassin versant du Kou au Burkina Faso.

Le bassin du Kou est la principale source d'alimentation en eau potable des populations du bassin, dont celles de la ville de Bobo-Dioulasso. Les ressources agroécologiques et en eau relativement abondantes du bassin font l'objet d'une dynamique d'utilisation qui menace l'environnement et la paix sociale ; avec des problèmes écologiques et environnementaux résultant des pollutions et nuisances industrielles et urbaines, des conflits intenses d'utilisation des ressources en eau, et des dynamiques et des pratiques agricoles inadaptées pour la stabilité des berges et la préservation de la ressource eau. En réponse à ces problèmes documentés, l'Association Eau Environnement et Développement (AEDE), l'Institut National de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA) et les acteurs locaux ont mené des actions qui ont permis de développer des outils d'aide à la décision (une carte de vulnérabilité du bassin et des modèles de gestion de l'eau à différentes échelles d'usages sur le bassin), de dynamiser le CLE du Kou, et d'obtenir la prise de la relève du financement des actions par les acteurs locaux.

2.6.

Suivi communautaire des ressources en eau à travers les relais communautaires dans le sous bassin pilote de la Sirba amont au Burkina Faso.

Le concept de suivi communautaire des ressources en eau par les populations locales a été adopté par le Burkina Faso, qui l'a mis en œuvre dans de nombreux territoires du pays avec le soutien des Agences de l'Eau. L'objectif est d'impliquer davantage les communautés dans la gestion et la prise de décision pour une gestion durable des ressources en eau ; en s'appuyant sur des « relais communautaires ». Ces derniers qui sont des volontaires sélectionnés dans leur village respectif, reçoivent une formation technique de base sur la collecte des données dans leur localité (lecture de pluviomètres, d'échelle limnimétrique, de niveau de l'eau dans les puits) ainsi que la transmission desdites données à l'Agence de l'Eau compétente qui est celle du Gourma. Les relais communautaires servent également de partenaires aux Agences de l'Eau dans l'organisation et l'animation des Assemblées générales villageoises, l'identification des priorités, et la planification des usages de l'eau. L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) en association avec l'ONG WaterAid a soutenu l'identification, la capacitation et l'installation de relais communautaires dans 24 villages dans le sous bassin pilote de la Sirba, un sous-affluent du fleuve Niger.



2.7. Suivi communautaire des ressources en eau : un moyen de renforcement des capacités de résilience des communautés locales dans le contexte du changement climatique au Burkina Faso.

Pour renforcer la résilience des communautés locales face au défi climatique, WaterAid a développé une approche de sécurisation des ressources en eau, qui autonomise les communautés pour le suivi desdites ressources au niveau local. L'expérience démarrée depuis 2011 a permis de toucher 151 villages répartis dans les 5 Agences de l'Eau du Burkina Faso avec 302 volontaires communautaires, dénommés « relais communautaires », chargés de suivre les ressources en eau dans leur localité. Les résultats du suivi des ressources en eau servent à animer des Assemblées Générales villageoises assorties de prise de mesures de priorisation et de planification des usages du capital d'eau disponible ; afin de mieux la gérer et de réduire les conflits liés à l'eau. L'expérience a permis de relever que : (i) dans les zones où l'approche a été mise en œuvre, les populations sont plus mobilisées et conscientisées sur l'importance de la bonne gestion des ressources en eau ; et (ii) aussi une plus grande participation des femmes dans les prises de décision dans les zones où des relais communautaires ont été mis en place.

2.8. Gestion communautaire des inondations et de la sécheresse dans le village de Badara, département de Bama, province du Houet, au Burkina Faso.

Le Partenariat National de l'Eau du Burkina Faso (PNE-BF), associé à l'ABV, au GWP-AO et à l'OMM, a mis en œuvre une initiative de gestion communautaire des inondations et de la sécheresse dans le village de Badara ; en vue d'améliorer la résilience des populations aux phénomènes des inondations et de sécheresses récurrentes dans le village. Cette initiative a été déployée dans le cadre du projet « Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM) ». Les activités menées ont permis de développer et de déployer un système de gestion communautaire des inondations et de la sécheresse en mettant l'accent entre autres sur : (i) le renforcement des capacités de la communauté sur la gestion des inondations et de la sécheresse ; (ii) l'acquisition et l'installation d'équipements météorologiques et hydrométriques ainsi que des dispositifs de transmission de l'information ; (iii) le développement et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Communautaire des inondations et des sécheresses (PGCIS), et (iv) la mise en place d'un Comité de Gestion Communautaire des inondations et des sécheresses (CGCIS).



Partage d'expérience dans le Mono

2.9. Les Sites écoles de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SE- GIRE) dans le bassin du Mouhoun, Burkina Faso.

L'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) a mis en place des SE-GIRE dans le bassin du Mouhoun autour desquels, elle a construit et testé des modèles de GIRE portés par les CLE. Il s'agit de modèles de GIRE qui visent le traitement de problèmes spécifiques au territoire concerné. L'initiative a contribué à améliorer la restauration, la protection et la gestion des ressources en eau ; notamment en sensibilisant et en inspirant les communautés et en portant des résultats concrets sur le terrain ; avec par exemple des actions de reboisement et de mise en place de sites agroforestiers, ou l'amélioration des pratiques d'orpaillage.

2.10. Expérimentation de la recharge artificielle des nappes phréatiques dans la partie amont du sous bassin de la Sirba, au Centre-nord du Burkina Faso.

L'objectif principal de l'initiative portée par l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) est de produire les données techniques et plans nécessaires à la réalisation d'un bassin d'infiltration et à la gestion des ouvrages ; afin de promouvoir la recharge artificielle des nappes phréatiques du sous-bassin de la Sirba Amont. Cet objectif principal de base n'a pas pu être atteint en raison du contexte sécuritaire non favorable. Toutefois, les ressources financières disponibles ont pu être réallouées pour le réaménagement d'un jardin maraîcher irrigué et géré par l'Association des femmes de Dargo, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des femmes ainsi que des éleveurs.

2.11. Restauration des terres agricoles dégradées et protection des berges des cours d'eau du bassin versant du Nakanbé.

Le bassin versant du Nakanbé, un affluent de la Volta, est caractérisé par une forte dégradation des ressources naturelles, imputable à des facteurs naturels et anthropiques. Ainsi, l'Agence de l'Eau du Nakanbé mène des actions de renforcement de la résilience climatique et économique des communautés de base dans le bassin ; en apportant des appuis multiformes aux populations pour mener des activités de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes dans les cours d'eau, de protection et de restauration des berges des cours d'eau, et de promotion de pratiques agricoles durables. Les résultats ont montré que l'implication des CLE dans la mise en œuvre des activités est gage d'amélioration de la stabilité des berges, de la restauration des terres dégradées et de la réduction de l'envasement de manière significative. Aussi, ont-ils révélé l'importance du renforcement en amont des capacités des CLE et des populations riveraines des cours d'eau ; pour une réussite des activités de protection des ressources en eau et de restauration des terres dégradées.



2.12. Mise en place des Agences de l'Eau pour l'opérationnalisation de la GIRE dans les bassins hydrographiques au Burkina Faso.

Le Burkina Faso s'est engagé dès les années 1990 dans le processus de mise en œuvre de la GIRE. Une composante importante de ce processus a été la mise en place, entre 2007 et 2011, de cinq (05) Agences de l'Eau sur le territoire national. Les espaces de compétences des Agences de l'Eau ont été délimités suivant des critères hydrologiques, économiques et sociaux. La mise en place des Agences de l'Eau valorise le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de génération de données, de planification et de gestion des ressources en eau, et de coordination des actions y relatives. Après 10 ans d'exercice, la contribution des Agences de l'Eau à la GIRE et leurs impacts en termes sociaux, économiques, environnementaux et financiers sont manifestes avec l'amélioration des données sur l'eau, le développement des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, l'élaboration de plans d'allocation de l'eau, le développement de ressources financières via l'application de la loi sur la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE).

2.13. Financement durable de la GIRE locale par l'application d'un mécanisme efficient de recouvrement de la CFE dans le bassin du Mouhoun au Burkina Faso.

Le Gouvernement du Burkina Faso a instauré la CFE, une taxe para fiscale au profit des Agences de l'Eau, en adoptant la loi N° 058-2009/AN du 15 décembre 2009. Le recouvrement de la taxe reste toutefois encore faible dans le pays. Afin d'opérationnaliser cette taxe, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) a mis en place un mécanisme avec les acteurs pertinents du bassin, de l'administration aux usagers de l'eau. Le mécanisme comprend deux (02) volets essentiels que sont l'identification des assujettis et le recouvrement proprement dit. Les outils mobilisés incluent notamment des formulaires de recouvrement, des fiches d'identification, et des stratégies de vulgarisation. L'initiative a aidé à identifier et sensibiliser les assujettis ; ce qui a facilité le recouvrement de la CFE à travers le rapprochement des trésoreries publiques avec les contribuables.

2.14. Gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques dans la commune rurale de Komki-Ipala au Burkina Faso.

Le projet « gestion durable des terres, adaptation aux changements climatiques et conservation de la diversité biologique » porté par le GWP-AO, le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et mis en œuvre par le PNE-Burkina Faso a bénéficié aux populations, et notamment les jeunes, de la commune rurale de Komki-Ipala au Burkina Faso. Les actions menées ont inclus le développement d'un plan de gestion communautaire des ressources naturelles, la promotion des techniques innovantes de restauration et de gestion durable des terres, la création et l'entretien d'un parc agroforestier modèle, et le développement d'activités économiques. L'initiative, mise en œuvre en étroite collaboration avec la communauté, a permis de restaurer les écosystèmes et d'améliorer les conditions de vie des populations d'une part ; et d'autre part de sensibiliser et de mobiliser la population, et notamment les jeunes, pour l'adaptation aux changements climatiques.

2.15.

Valorisation de la dimension holistique et intégrée de l'eau dans l'espace muséal : le cas du Musée de l'Eau du Burkina Faso.

Créé en 2005, le Musée de l'Eau du Burkina Faso est le premier espace muséal sur l'eau en Afrique. Il se veut : (i) un espace grand public de découverte et d'apprentissage de l'eau dans sa dimension holistique (culturelle, économique, linguistique, politique, sociologique, anthropologique...), d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation sur les valeurs et les vertus de l'eau et d'application fonctionnelle de la GIRE, et (ii) un laboratoire d'observation et de recherche. Le Musée connaît un grand succès auprès des visiteurs de tout type et de tout âge, dont des élèves, des étudiants, des universitaires, des acteurs des ONG et des associations, des diplomates, et des artistes.

2.16.

Gestion des ressources en eau pour une résilience effective dans un contexte de crise sécuritaire : cas de l'Espace de Gestion de l'Eau du Liptako au Burkina Faso.

L'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) au nord du Burkina Faso fait face à des défis importants dont la faible disponibilité des ressources en eau, la forte dépendance des populations aux ressources naturelles, et le contexte sécuritaire difficile. Ces dernières années, l'élaboration, par l'AEL, d'une stratégie de résilience axée sur l'application du principe de subsidiarité et la participation des acteurs a permis une bonne implication des acteurs locaux aux actions de développement. Il s'est agi de procéder à des appels à proposition de projet au profit des associations, des CLE, des collectivités et des structures techniques déconcentrées. Les activités menées sont entre autres la sensibilisation, la mise en place de périmètres maraîchers, le reboisement, la réalisation des ouvrages d'eau potable, le contrôle des plantes aquatiques envahissantes au niveau des retenues d'eau.



Champ de cultures au Bénin



Fleuve Volta au Ghana

Bonnes pratiques de GIRE au Mali

2.17. La Commission de gestion des eaux de la retenue d'eau de Sélingué et du barrage de Markala : un outil de partage équitable des eaux du fleuve Niger au Mali.

La gestion sectorielle du barrage hydroélectrique de Sélingué, érigé sur le Sankarani, un affluent du fleuve Niger au Mali, a généré des impacts négatifs en aval dans les années 1980 et 1990. En 2002, le Gouvernement du Mali a créé la Commission de gestion des eaux de la retenue d'eau de Sélingué et du barrage de Markala (CGESM) et lui a assigné la mission de s'assurer de l'utilisation efficiente et équitable de la retenue d'eau de Sélingué intégrant les besoins autres qu'électriques, que celle de Markala à vocation agricole située en aval. La Commission multipartites, la CGESM, est un outil reconnu de gestion concertée et de partage équitable des eaux. Ses travaux ont permis une utilisation rationnelle des ressources des deux retenues d'eau, la disponibilité de l'eau toute l'année pour les usages agricoles, la prévention des inondations, et le maintien d'un débit minimum permettant de préserver notamment le lac Débo, un site RAMSAR.



Bonnes pratiques de GIRE au Niger

2.18.
Conception et
opérationnalisation
d'un système
informatique de suivi
des nappes alluviales
(SISNA), pilote dans
 cinq sous bassins
hydrologiques du Niger,
soumis à de fortes
pressions anthropiques
et climatiques.

La mise en œuvre d'un Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) s'est avérée complexe. Au regard de cette situation, le Ministère en charge de l'eau et l'Université Abdou Moumouni de Niamey ont initié un système informatique simplifié pilote de suivi des nappes alluviales à l'échelle des sous bassins, le SISNA. L'initiative a permis de collecter et de stocker des données ; ainsi que d'assurer le suivi et la valorisation des données quantitatives et qualitatives sur 5 sous-bassins hydrologiques pilotes du pays.

2.19.
GIRE et résolution
participative des
conflits autour de l'eau
dans la zone semi-aride
de Dosso, Niger.

Le projet FREXUS « Améliorer la sécurité et la résilience au changement climatique dans les contextes fragiles à travers le Nexus Eau-Énergie-Sécurité Alimentaire » a été mis en œuvre pour répondre aux tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs, dues à l'utilisation croissante des ressources naturelles exacerbées par les effets du changement climatique dans la Région semi-aride de Dosso, au Niger. L'initiative mise en œuvre selon l'approche GIRE avec une démarche participative a permis : (i) de mettre en place et de renforcer un environnement propice à la paix et au développement par l'élaboration et à la signature de quatre accords sociaux locaux ainsi que (ii) de mettre en œuvre des actions concrètes dont la construction d'une station de pompage pastorale solaire.

2.20.
Mise en œuvre de
la GIRE dans le sous
bassin de la Mékrou au
Niger.

Le Projet Mékrou Phase 2-Niger « L'eau pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger » a été mis en œuvre par GWP-AO et le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) du Niger. L'initiative a contribué à soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté dans les portions du territoire nigérien se trouvant dans le sous bassin de la rivière Mékrou et sa zone d'influence au Niger ; à travers notamment la mise en place des organes locaux de GIRE, le développement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et l'identification et la mise en œuvre des actions pilotes de protection et de valorisation intégrées des ressources en eau.

2.21.

GIRE et approche NEXUS Eau-Energie- Sécurité Alimentaire pour l'autonomisation des femmes dans le bassin du Niger : cas d'un groupement de femmes à N'Dounga Tarey (Kollo-Niger).

Le groupement Sougui des femmes de N'Dounga-Tarey, Niger, qui exploite un périmètre maraîcher, a été identifié pour tester l'approche nexus à l'échelle locale. L'initiative menée par la Coordination Nationale des Usagers et Usagères des Ressources Naturelles du Bassin du Niger (CNU-BN/ABN) et la coopération allemande GIZ a permis d'installer des forages alimentés par des panneaux solaires, d'assurer l'accès à l'eau pour des usages multiples, et d'accompagner le groupement des femmes sur la production agricole. Les conflits d'usage de l'eau ont été réduits et les revenus des femmes membres du groupement ont été accrus.



Maraîchage à Gadi Béri au Niger



Assemblée de Bassin de la Somone

Bonnes pratiques de GIRE au Sénégal

2.22. Mise en œuvre de la GIRE territoriale au Sénégal.

Le Sénégal a adopté en 2007 un Plan d'Action de GIRE (PAGIRE), pour garantir une utilisation équitable et durable de l'eau. Par la suite le pays a adopté en 2011, le Plan Stratégique de Mobilisation des Ressources en Eau (PSMRE), qui divise le territoire en Unités de Gestion et de Planification (UGP) et donne l'orientation pour une meilleure implication locale et une gestion plus ciblée des ressources en eau. L'actualisation du PAGIRE en 2018 a identifié l'opérationnalisation de la GIRE à l'échelle territoriale comme une des priorités à mettre en œuvre. Pour assurer le succès durable de la GIRE territoriale, il est essentiel entre autres de pérenniser les cadres de concertation, de mobiliser des financements innovants, et de renforcer les capacités des acteurs concernés.

2.23. Une trajectoire de changement dans le bassin du lac de Guiers, Sénégal – application d'une approche systémique adaptive pour établir une gouvernance participative pour la sécurité de l'eau.

Dans le cadre du programme international «Unlocking Resilient Benefits from African Water Resources – RESBEN», l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, en association avec des universités partenaires, a appliqué une Approche Systémique Adaptative (ASA) dans le bassin du lac de Guiers au Sénégal. L'approche visait notamment à répondre aux défis liés à la gestion des conflits d'usages, de la pollution anthropique et aux lacunes en matière de gouvernance. L'ASA a permis d'identifier les acteurs clés, d'analyser les facteurs de dégradation environnementale et d'intégrer les perspectives des parties prenantes dans le processus décisionnel. Le résultat est un modèle de gouvernance de l'eau du lac de Guiers promouvant la durabilité environnementale qui pourrait être reproduit dans d'autres contextes.

2.24. Opérationnalisation de la GIRE au Togo et au Sénégal : recherche-action pour sécuriser durablement les usages de l'eau et préserver les écosystèmes à l'échelle locale.

Le GRET a fait le constat qu'au Sénégal et au Togo, les politiques et stratégies nationales de GIRE sont faiblement mises en œuvre à l'échelle locale. Il s'est engagé dans ces deux pays, aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs à la base, à amorcer une GIRE aux échelles locales en adoptant une approche ascendante, territoriale et inclusive. L'initiative a été mise en œuvre dans la zone des Niayes au Sénégal et dans le bassin versant du Lac Togo (BVLVT) au Togo. Elle a permis d'assurer dans les deux pays, (i) le renforcement de la collaboration Etat-Société Civile, (ii) la mise en place des organes locaux de GIRE, (iii) la co-construction et la mise en œuvre de documents de planification de GIRE à l'échelle locale, (iv) la prise en compte et le renforcement des capacités des groupes vulnérables ou marginalisés en matière d'eau.

Bonnes pratiques de GIRE au Togo

2.25. Schéma directeur de l'agriculture irriguée (SDAI) pour la GIRE au Togo.

Désirant mettre en place un environnement favorable pour le développement de l'agriculture irriguée en phase avec les principes et orientations de la GIRE, le Togo s'est doté en 2022 d'un SDAI 2023 – 2040. Le processus d'élaboration du SDAI 2023 – 2040 s'appuie entre autres sur les résultats de l'évaluation tant des ressources en eaux souterraines et de surface, que du potentiel de terres irrigables du pays. Six (6) sites pilotes ont en outre été sélectionnés pour la mise en place de différents systèmes de mobilisations des ressources en eaux pour l'agriculture irriguée dans le cadre de partenariat public privé (PPP). Les résultats de la phase pilote orienteront la mise à l'échelle du programme SDAI.



Poisson du fleuve Mono



Bonnes pratiques de GIRE au niveau transfrontalier

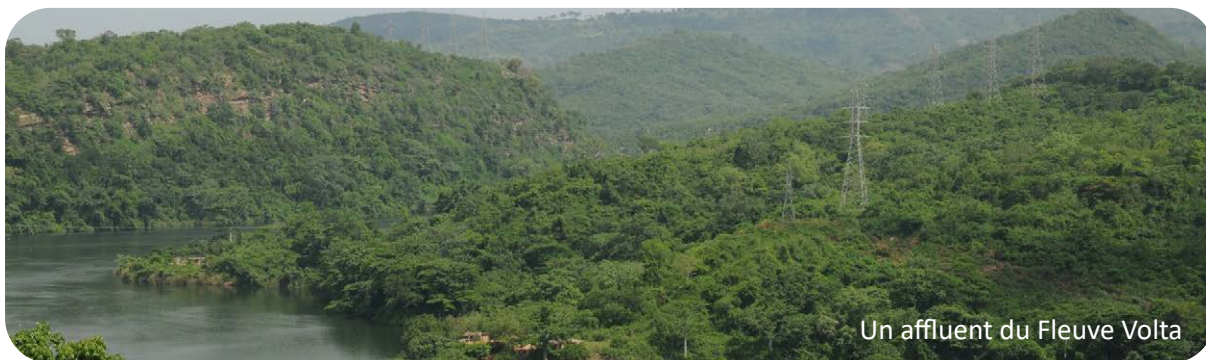
L'espace UEMOA compte de nombreuses expériences de GIRE transfrontalières dont certaines sont bien abouties et citées en référence au niveau international avec notamment l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV). D'autres expériences sont en émergence ou en développement comme celles avec l'Autorité du Bassin du Mono (ABM) et de l'Union du Fleuve Mano (UFM).

3.1. Gestion intégrée des inondations et des sécheresses pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta.

L'initiative, couvrant six (6) pays de l'Afrique de l'Ouest, a été mise en œuvre par le consortium de partenaires comprenant l'ABV, l'OMM, et GWP-AO. Ces derniers, ensemble avec les acteurs nationaux ont développé et mis en œuvre de 2019 à 2024 le Projet « Intégrer la gestion des inondations et des sécheresses et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta » ou Volta Flood and Drought Management (VFDM-Project). Le projet a renforcé les capacités des acteurs techniques et politiques des pays membres de l'ABV, et mis en place de cadres institutionnels aux niveaux local, national et régional pour la gestion intégrée des inondations et des sécheresses, et la réalisation d'actions concrètes d'adaptation aux CC respectueuses de l'environnement. Le projet a permis (i) d'établir la connaissance des risques des inondations et des sécheresses ; (ii) d'améliorer les cadres de prévention et de gestion de ses risques ; (iii) de développer des mesures d'adaptation concrètes aux inondations et aux sécheresses et (iv) de mettre en place un outil de prévision et d'alerte aux événements extrêmes VOLTALARM ainsi que six (6) bases de données centralisées dont un par pays du bassin en appui au fonctionnement de la plateforme.

3.2. Outil de gestion intégrée des ressources en eau du bassin transfrontalier du Niger dans un contexte de changement climatique et de multi-usages de l'eau.

La gestion harmonieuse et durable des ressources en eau du fleuve Niger représente un enjeu important au regard des multiples besoins et usages. L'annexe 3 à la Charte de l'Eau de l'ABN engage chaque Etat membre à notifier au Secrétariat Exécutif, tout projet qui nécessite un prélèvement d'eau conséquent dans le fleuve Niger ou un de ses affluents. L'ABN a mis en place dans ce cadre un modèle de gestion et d'allocation des ressources en eau du fleuve Niger, permettant d'évaluer les impacts hydrauliques des projets notifiés. L'Observatoire du Bassin du Niger (OBN) a la charge d'instruire les dossiers de notification des projets des différents pays.



Un affluent du Fleuve Volta

3.3. Coopération autour du bassin aquifère sénégal-mauritanien (BASM), un modèle de gouvernance des eaux partagées.

Le BASM est partagé par la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Le BASM subit une pression grandissante du fait de la croissance démographique et des activités agricoles menées dans sa zone de couverture. On estime à ce jour que cet aquifère fournit près de 80% des besoins en eau domestique des populations qui y vivent ; ce qui en fait une ressource transfrontalière stratégique et qui a justifié que les quatre pays s'engagent dans un processus de gestion intégrée et concertée des ressources en eau du BASM. Ils ont ainsi créé un Groupe de Travail Régional (GTR) chargé de préparer un cadre de coopération transfrontalière autour du bassin aquifère et un modèle de gouvernance des eaux partagées.

3.4. Promotion de la GIRE transfrontière par l'institutionnalisation du Nexus Eau-Energie- Sécurité Alimentaire et durabilité de l'Environnement EESADE dans le bassin du fleuve Niger.

Entre 2017 et 2023, l'ABN a entrepris, testé et promu l'approche NEXUS Eau-Energie-Sécurité Alimentaire et durabilité de l'Environnement (NEXUS - EESADE) afin de prendre en compte les interconnexions entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire dans la planification et le développement des ressources en eau du bassin. L'objectif de l'initiative, déployée dans le cadre du programme « Dialogues Régionaux Nexus (DRN) » était d'institutionnaliser l'approche nexus dans les structures de gouvernance et dans les décisions d'investissements. Elle a permis de sensibiliser et mobiliser les acteurs, d'élaborer des lignes directrices sur l'inclusion de l'approche dans les projets et programmes de l'ABN, de développer un outil d'évaluation nexus des projets, et d'identifier un portefeuille de projets présentant un potentiel Nexus EESADE.

3.5. Le Comité transfrontalier pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Sourou (CTGS), un exemple réussi de coopération décentralisée en matière d'eaux partagées.

La rivière du Sourou est un affluent du fleuve Mouhoun (Volta) partagé par le Burkina Faso et la République du Mali. Les deux pays ont créé par accord bilatéral le 20 juin 2013 un Comité Transfrontalier pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Sourou (CTGS). Ce dernier constitue un cadre de concertation permanente entre les deux pays ayant permis aux autorités et techniciens de partager les expériences et de résoudre des problèmes communs. Les deux pays collaborent dans la collecte et le partage de données sur l'état des ressources en eau et les risques notamment des inondations et des sécheresses, dans l'examen des outils de planification comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action pour la protection et la gestion des ressources en eau du bassin.

3.6.

Programme d'action stratégique de l'Union du Fleuve Mano : un outil de planification et de gestion durable des écosystèmes et des ressources en eau pour l'amélioration des conditions de vies des communautés riveraines.

Le Mano est un cours d'eau transfrontalier partagé par la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Un Programme d'Action Stratégique (PAS) de l'UFM a été développé dans le cadre du projet « Conservation des écosystèmes et gestion durable des ressources en eau internationales » de l'Union du Fleuve Mano (UFM), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre de janvier 2017 à décembre 2023 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Le PAS fournit un cadre stratégique visant à restaurer les écosystèmes forestiers dégradés, à améliorer la productivité des cultures, et à renforcer les cadres de gouvernance des ressources en eau aux niveaux national et transfrontalier, et est accompagné d'un plan d'investissement.

3.7.

Du forum des parties prenantes au cadre participatif transfrontalier des Comités de bassin nationaux : une innovation au service de la diplomatie de l'eau dans le Mono.

Le bassin transfrontalier du fleuve Mono, partagé par le Bénin et le Togo présente des enjeux importants pour le développement socio-économique et la préservation des ressources naturelles. Compte tenu de ces enjeux, les Etats du Bénin et du Togo ont décidé de mettre en place un organisme de bassin sur le Mono, l'Autorité du Bassin du Mono (ABM). En 2021, l'ABM a conduit un processus de mise en place d'un Comité de Bassin du Mono au Bénin et au Togo. L'initiative a permis de promouvoir la GIRE dans le bassin du Mono ; à travers la mise en place d'un cadre de gestion participatif, le renforcement des capacités de gouvernance de l'eau et le développement de la coopération transfrontalière par le renforcement des capacités en matière leadership et de construction du consensus dans les processus de dialogue.



Fleuve Mono au Togo

3.8.

Mise en œuvre de la GIRE pour le développement socioéconomique des Etats du bassin du fleuve Sénégal : réalités, bonnes pratiques et défis.

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS : Mauritanie, le Mali et le Sénégal) met en œuvre la GIRE pour répondre aux défis majeurs de développement du bassin (dépendance des populations aux ressources naturelles, sécurité alimentaire et énergétique, demande croissante en eau pour l'irrigation et l'eau potable, pressions croissantes sur les ressources et changement climatique). La stratégie de mise en œuvre de la GIRE met l'accent notamment sur la planification, la régulation des débits, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités, ainsi que la réalisation des infrastructures structurantes par le partage équitable des coûts et bénéfices y afférents entre les Etats membres. Les résultats significatifs obtenus incluent : (i) une amélioration des conditions de vie des populations riveraines, (ii) une meilleure gestion des ressources en eau et (iii) une coopération renforcée entre les pays membres de l'OMVS. L'analyse des résultats obtenus souligne l'importance de la coopération transfrontalière, d'une gouvernance partagée, et d'une approche participative pour garantir une gestion efficace et durable des ressources en eau.



Pont sur le Mono au Togo



